

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00478

Numéro SIREN : 885 064 162

Nom ou dénomination : 16.9.NATAM

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/011153

16.9.NATAM
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 145rue de la Montat, accès 5 à 9 Impasse du Pont de l'Ane, 42000 ST
ETIENNE
885 064 162 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 27 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
le 27 décembre,
à 12 heures,

Monsieur Remy JURINE demeurant 22 Rue du Golf, 42390 VILLARS,

Associé unique de la société 16.9.NATAM,

En présence de Madame Amandine SASTRE, Présidente non associée de la Société, et de Monsieur Thierry DRUENNE, Directeur Général non associée de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Constatation de la démission du Directeur Général,

L'associé unique rappelle qu'une assemblée en date du 2 novembre 2021 avait pris acte :

- de la démission de la présidente Madame Amandine SASTRE au jour de l'accord du conseil de l'ordre des avocats,
- de la démission du directeur général Monsieur Thierry DRUENE au jour de l'accord du conseil de l'ordre des avocats,
- de la nomination de Monsieur Rémy JURINE en qualité de nouveau président au jour de l'accord du conseil de l'ordre des avocats.

L'associé unique rappelle également que par courrier en date du 9 décembre 2021, le bâtonnier Madame Solange VIALARD-VALEZY a fait savoir que le conseil de l'ordre des avocats au barreau de SAINT ETIENNE avait, lors de sa réunion du 6 décembre 2021, prit acte de la nomination de Maître Rémy JURINE en qualité de président de la société 16.9 NATAM.

(Annexe)

En conséquence, l'associé unique prend les décisions suivantes :

RS

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Amandine SASTRE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, et nomme à cette même date, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Remy JURINE demeurant 22 Rue du Golf, 42390 VILLARS,
Né à FIRMINY le 09/02/1987

Monsieur Remy JURINE accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Thierry DRUENNE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Rémy JURINE



Maître Rémy JURINE

AVOCAT

MAISON DES AVOCATS

Saint-Étienne, le 9 décembre 2021

NOS REF. : SVV/EPC

OBJET : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Mon Cher Confrère,

Je vous prie de trouver, ci-dessous l'extrait de la délibération prise par le Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Saint-Étienne lors de sa réunion du 06 décembre 2021 :

- Nomination de **Maître Rémy JURINE** en qualité de président de la société 16.9 NATAM et de directeur général de la SELAS BVFD.

« Le Conseil de l'Ordre prend acte de la nomination de Maître Rémy JURINE en qualité de président de la société 16.9 NATAM et de directeur général de la SELAS BVFD à compter du 06 décembre 2021. »

Je tenais à vous en informer.

Votre bien dévouée.

Solange VIALARD-VALEZY
Bâtonnier

